

DEC151234DR17

Décision portant nomination de Mme Delphine Kucma aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire et nommant M. Jack Legrand en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2014 ;

Considérant que Mme Delphine Kucma a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 16 au 18 mars 2015 et du 01 au 03 avril 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Kucma, ingénieure d'études de deuxième classe, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, à compter du 04 avril 2015.

Mme Delphine Kucma exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Kucma est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Nazaire, le 18 mai 2015

Le directeur de l'unité

Jack LEGRAND

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX